

## Achats écologiques

### Déclaration sur les achats écologiques pour la CCBN non visée par la *Loi fédérale sur le développement durable*

**Le rapport obligatoire sur le respect des exigences énoncées à l'article 7 de la *Politique d'achats écologiques*, si applicable aux ministères et aux organismes liés par la *Politique d'achats écologiques*, mais pas par la *Loi fédérale sur le développement durable*.**

#### **Stratégies / commentaires :**

Conformément à l'entente de rendement du Secrétaire-Directeur général de la CCBN, un plan d'action triennal de développement durable a été élaboré au cours de l'année 2010-2011 et sera mis en œuvre au cours de l'année 2011-2012 et les années suivantes en vue d'assurer un environnement sain et la pérennité du parc. L'implantation des mesures décrites ci-après est supervisée par le Secrétaire-Directeur général. Ces mesures ont un impact important sur l'environnement et en particulier, sur les achats écologiques.

- **En vue de réduire les impacts du transport et des émissions de gaz à effet de serre (GES) :**
  - Lors de l'acquisition de nouveaux véhicules automobiles et d'équipements moteurs, acquérir les véhicules et équipements les moins néfastes pour l'environnement.
  - Lors du remplacement de voiturettes, favoriser l'achat de véhicules électriques là où les situations le permettent.
  
- **En vue de consommer de façon responsable :**
  - Former les responsables des approvisionnements aux notions d'achat responsable.
  - Favoriser l'achat de produits de nettoyage biodégradables, respectueux de l'environnement et de la santé des occupants.
  - Favoriser l'achat de produits de rénovation et de matériaux de construction écologiques notamment en ce qui concerne la peinture, les colles et les solvants.
  - Développer un guide de sensibilisation sur les achats responsables à l'intention de tous les acheteurs de la CCBN.
  - Intégrer des critères de développement durable aux appels d'offres.
  - Offrir du matériel promotionnel de la CCBN qui répond à des critères du développement durable.
  - Sensibiliser les fournisseurs et les sous-traitants aux achats responsables.
  - Incrire aux contrats de sous-traitance des critères de consommation responsable conformes à la politique de développement durable de la CCBN.

**Un bilan annuel sera tiré de l'implantation du plan de développement durable et chaque gestionnaire devra rendre compte de leurs actions en la matière.**